Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 065-246500573-20200204-2020_18B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2020

N° 2020-18B

Référence écriture délib : PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 28 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 4 février, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Aulon, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : Mme BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Absents excusés : MIR Jean-Henri, M. ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

OBJET : Contrat Bourgs Centres Occitanie – Commune d'Arreau

Dans le cadre de ses nouvelles politiques territoriales pour la période 2018-2021, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée a lancé fin 2017 l'appel à projets « bourg-centre » qui vise notamment à renforcer l'attractivité et le développement des communes « Pôles de services », qui, par leur offre de services (équipements, commerces...), remplissent également une fonction de centralité aux populations d'un bassin de vie.

A cet effet, la Région interviendra auprès des lauréats en soutenant les projets qui répondent aux enjeux prioritaires suivants tout en s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique :

-structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;

-développement de l'économie et de l'emploi ;

-qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;

-valorisation des spécialités locales – patrimoine naturel/architectural/culturel, ...

La commune d'Arreau a finalisé son Contrat « bourg centre » 2019/2021, ce contrat décrit la stratégie de développement de la commune à court, moyen et long terme et présente le 1er programme pluriannuel de sa mise en œuvre pour la période 2020-2021.

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 065-246500573-20200204-2020_18B-DE

Les axes stratégiques retenus sont les suivants :

Axe stratégique 1 Accueillir de nouveaux habitants, pour renouveler la population et la rajeunir,

Axe stratégique 2 Augmenter l'attractivité touristique par la mise en valeur du patrimoine architectural, historique et culturel,

Axe stratégique 3 Renforcer le tissu économique en particulier commercial à partir de sa centralité territoriale,

Axe stratégique 4 Améliorer le cadre de vie.

Le conseil municipal d'Arreau a approuvé par délibération du 24 janvier 2020 la signature de ce contrat bourg centre.

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à en débattre, demande l'autorisation de signer ce contrat bourg centre, et étant signataire de ce contrat en tant que Maire de la commune d'Arreau, il délègue sa signature à Maryse BEYRIE, 1ère Vice-Présidente.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Maryse BEYRIE à signer le contrat bourg centre, en lieu et place du Président, lui-même étant signataire dudit contrat en tant que maire de la commune d'Arreau ;

- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU